

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents 25
Nombre de votants..... 29

Délibération n° 2023-03

Nomenclature : 7.10 - Divers

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MARSANNAY-LA-CÔTE, légalement convoqué par M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.

Date de la convocation : le 21 février 2023

Étaient présents :

- M. Jean-Michel VERPILLOT, Maire,
- Mmes Catherine PAGEAUX, Corinne BUGAUT-MITTOU, Corinne PIOMBINO, Catherine CAZIN, Nicole VERPEAUX, Annick COURTOIS, Marie GILLARD-HUGUENOT, Sylvie BOUYSSOU, Véronique LE GRAND, Khadija MARZAQ, Maryse PATAILLE, Nathalie GAY, Julie BARNET,
- MM. Jacquy GOUBET, Emmanuel DUFOUR, Éric GUYARD, Dominique MARTIN, Jean-Paul TRIMOULINARD, Laurent FEBVAY, Frédéric FICHET, David COLIN, Sébastien COUETTE, Florent ROYER, Gérald BOUTET.

Étaient absents et excusés :

- Mmes Sophie LAGNIER, Isabelle ALIBERT-COLOTTE, Elsa GOUBALI,
- M. Jean-François GUINOT.

Pouvoirs :

- Mme Sophie LAGNIER à M. Gérald BOUTET,
- Mme Isabelle ALIBERT-COLOTTE à Mme Julie BARNET,
- Mme Elsa GOUBALI à Mme Nathalie GAY,
- M. Jean-François GUINOT à Mme Annick COURTOIS.

La séance ouverte, Mmes Véronique LE GRAND et Nathalie GAY ont été désignées pour remplir les fonctions de secrétaires de séance.

TRAVAUX DE FOURNITURE ET POSE DE MENUISERIES EXTERIEURES A L'HÔTEL DE VILLE ET SUR LE SITE ACTUEL D'ACCUEIL DES ACTIVITES PERISCOLAIRES – APPROBATION DE L'OPERATION ET SOLlicitATION D'UNE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT AU TITRE DE LA DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

Considérant la vétusté de certaines menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville et du site périscolaire Colnet ;

Considérant que le projet prévoit de transférer l'accueil des activités périscolaires et extrascolaires de son site actuel vers l'ancienne bibliothèque Colnet ;

Considérant que le site libéré permettra l'aménagement d'une salle pour l'accueil des célébrations des cérémonies ;

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230228-DELIB2023-03-DE
Date de réception préfecture : 06/03/2023

Considérant qu'il convient de changer les menuiseries extérieures afin d'offrir une meilleure performance énergétique du bâtiment ;

Considérant les devis demandés pour ces travaux ;

Considérant qu'en vertu de ses délégations, par décision n°2023-16 du 3 février 2023, Monsieur le Maire a sollicité sur cette opération, estimée à 61 120,16 € HT, une subvention au titre de la DETR dans la catégorie « BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX – Réhabilitation, extension ou extension de bâtiments et équipements communaux et intercommunaux » ;

Considérant que les crédits seront inscrits au budget sur l'exercice 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission « Finances » réunie le 20 février 2023 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 23 voix pour et 6 abstentions :

⇒ **De décider d'adopter le principe de l'opération de réhabilitation de l'ancienne bibliothèque Colnet en site d'accueil périscolaire et extrascolaire avec la pose de nouvelles menuiseries extérieures pour un montant de 61 120,16 € HT,**

⇒ **De prendre acte du dépôt d'une demande de subvention auprès de l'État au titre de la DETR dans la catégorie « BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX - Réhabilitation, extension ou extension de bâtiments et équipements communaux et intercommunaux »,**

⇒ **De rappeler le plan de financement comme suit :**

Aide concernée	Montant de la dépense HT éligible	Pourcentage	Montant sollicité
DETR	61 120,16 €	40%	24 448,00 €
Conseil départemental	61 120,16 €	30%	18 336,00 €
TOTAL DES AIDES		70%	42 784,00 €
Autofinancement		30%	18 336,16 €
TOTAL DES FINANCEMENTS PUBLICS		100%	61 120,16 €

⇒ **De préciser que les devis définitifs seront signés après délivrance de l'autorisation de commencer l'opération,**

⇒ **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre,
À Marsannay-la-Côte, le 28 février 2023

Le Maire,


Jean-Michel VERPILLOT

Accusé de réception en préfecture
021-212103907-20230228-DELIB2023-03-DE
Date de réception préfecture : 06/03/2023